

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 17 janvier 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Van Elewyck \[Forest\]](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 janvier 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin signale à Brullé que sa santé commence à s'améliorer. Sur la comptabilité de l'usine de Forest. Godin souhaite que Brullé remette de l'ordre dans les écritures des opérations de l'usine de Forest. Godin reconnaît qu'il a donné de mauvaises indications à monsieur et madame Brullé quand il est venu avec sa femme, et recommande de suivre le modèle d'écritures employé par Cadore mais en créant des comptes spéciaux pour les matières premières (fonte, fer, tôle, coke, charbon, cuivre, étain), pour les salaires et pour l'émaillage. Il annonce à Brullé qu'il s'entretiendra avec lui de sa participation et de celle de Van Elewyck aux bénéfices de l'usine de Forest. Godin souhaite prendre en compte les pertes et

demande à Brullé d'inscrire au compte des frais généraux 6 % du capital engagé et 10 % pour les détériorations du matériel. Godin propose à Brullé de lui envoyer Poirier, qui représente la maison Godin-Lemaire à Paris, pour l'aider quelque temps à la comptabilité de l'usine de Forest. Le post-scriptum de la lettre concerne une affiche soumise à Godin par Brullé.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 33/36 ».

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Ressources naturelles](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Cador, Louis](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Poirier \[monsieur\]](#)
- [Pottier \[monsieur\]](#)
- [Van Elewyck \[Forest\]](#)

Lieux cités [Forest](#), [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Adèle Augustine (1819-1897)

Genre Femme

Pays d'origine France

Biographie Fille du graveur géographe Pierre-Antoine Tardieu (1784-1869) et d'Eugénie Debonnaire, née en 1819 à Paris et décédée en 1897 à Paris. Elle épouse en 1843 l'éditeur de musique fouriériste Alexandre Brullé (1814-1891). Le couple se trouve à Bruxelles au cours des années 1850 et travaille pour Godin qui installe en 1857 à Forest puis à Laeken une succursale de la manufacture de Guise. Adèle Augustine Brullé s'occupe de la comptabilité de l'usine. Elle accueille Marie Moret envoyée en pensionnat à Bruxelles en 1856-1860. Alexandre Brullé met fin à ses fonctions de directeur de l'usine de Laeken le 13 mars 1863. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). Adèle Augustine Brullé entretient une correspondance avec Marie Moret. Elle est abonnée à Saint-Mandé (Val-de-Marne) au journal du Familistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Elle vit chez sa soeur cadette Céline Beauvisage à partir d'avril 1891 au 11, rue de l'Estrapade à Paris, où elle décède le 10 avril 1897.

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'Adeline Brullé-Tardieu. Godin confie en 1857 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par Eugène André à partir de l'été

1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

NomVan Elewyck [Forest]

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

BiographieEmployé belge des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire à Forest-lez-Bruxelles (Bruxelles, Belgique) de 1853 à 1856.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation2 p. (34r, 35v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 18/10/2023

Lyon le 17 janvier 1836

34

33
36

Mon cher Monsieur Brulle

Je vous prie de me remettre aussitôt que vous
sans doute tardivement sans donner quelques
inductions sur la marche à tenir dans vos
affaires, sans avoir été témoin de l'obéissance qui
a régné pour mes progrès à jour dans toutes les
opérations de l'établissement de l'école sans aller
poursuivre autres ordres et finir à cet égard de chaque
puisque sans être dans la possibilité de rétablir les
écritures sur le plus qu'ils auraient toujours eu
avoir

J'ai voulu donner un commencement d'induction
à cela lors de mon voyage avec ma femme mais
je n'ai pas tardé à regretter ce que j'aurais fait
qui m'empêcherait que le genre de journal que je vous
avais demandé me servirait sous un rapport
à l'abbé paraitrait, les comptes généraux ne
me serviraient à rien puisque par ce journal
que j'aurais et il serait grand. M. Brulle
étoit d'un père que j'ai compris trop tard
il faut donc y renoncer sans suivre les écritures
de l'ordre mais en créant des comptes spéciaux
d'inductions premières, fentes, fers, toles, colle,
charbon, cire, etc. ces comptes seront
établis de ces sortes de matières qui entrent
et revêt de ces emplois soit tout le mois
ou autrement, il y aura aussi le compte
de la faire ou maintenant qui vaist je crois,
et il faut en afficher un à l'imitation,
celui-ci sera établi de toute les choses qui entrent
dans la consommation et revêt de produits qui
en sortent, il nous faut voir dans tout
cela

comme j'ai à servir avec vous sur l'intérêt
qui se vous auverrai dans les bénéfices de l'établissement
d'ici que vous voudrez il faut puisque j'ai appris

217
249

que l'on pourrait conclure en part. un affaire
 dans laquelle pour moi il n'y avait que des
 bénéfices possibles, que si au même a mauvaise
 contre la part, a cette fin chaque année il
 sera porté au compte des frais généraux un intérêt
 de 5% pour le capital engagé dans l'affaire
 et 10% au tant autre somme que nous considérons
 pour la dépréciation du matériel, cette somme
 devra être faite et en est en ce temps même sur
 le temps de la gestion de l'année et si sans
 avoir obtenu définitivement l'avis de la commission,
 certain sera passé de cela sur l'année qui se
 suivra touchée a sa fin

Je ne suis pas si vous avez une habitude
 suffisante de la comptabilité pour qu'il n'y ait
 pas quelque embarras pour vous dans toutes ces
 choses est pourquoi je vous demandais si ce
 serait pas nécessaire de vous venir voir a ma
 disposition et de venir qui n'est attaché depuis vous
 pour me représenter sur la place de Paris et
 n'y étant pas occupé en ce moment il pourrait
 aller passer quelque temps a Paris, je n'ai pas
 l'approuver comme comptable, mais il pourrait composer
 les états de la dette comme vous

Le bœvier n'est pas le même que vous avez
 en ce qui concerne je n'ai pas voulu vous comprendre
 que je ne vous oblige a rien et n'est qu'un offre
 que je vous fais et dis que les écritures établies
 je serai content de ce que vous voudrez, vous
 auriez d'ailleurs l'embarras de l'usage et le savoir
 est bœvier mais n'est chose que je ne voudrais
 pas de vous proposer pour quelque temps et peut
 être être utile

agréable mes très sincères salutations

Paris

Je n'ai rien d'autre a vous dire, est très sincère, mais y aura
 pour une autre lettre de vous a y penser peut-être
 très moi a cette lettre n'est content de l'usage de se
 proposer de cette manière seulement a moi